

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DDEEES 19 G Subvention et convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (14e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation la signature d'une convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (SIMPA n° 22181) relative à l'action de soutien des porteurs de projet de création d'activité fréquentant la Maison des Entreprises et de l'Emploi du 14e arrondissement (dossier n° 2013-03707)

Article 2 : Une subvention annuelle de 45.000 euros sera versée à l'association.

Article 3 : Un avantage en nature n° 2013-03707 dont le montant annuel s'élève à 265 euros est consenti à l'association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputé à hauteur de 40.500 sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 91-3, et à hauteur de 4.500 sur le chapitre 17 - nature 6574 - ligne DF55007 - rubrique 564 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013.